



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/44/Corr.1
16 juin 2006

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante-deuxième session
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Le droit à l'alimentation

Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Jean Ziegler

Rectificatif

Dans la recommandation f du paragraphe 52, remplacer «Concrètement, tous les gouvernements doivent vendre des produits agricoles dans d'autres pays à des prix relevant du dumping et de générer l'insécurité alimentaire.» par «Concrètement, tous les gouvernements doivent cesser de vendre des produits agricoles dans d'autres pays à des prix relevant du dumping et de générer l'insécurité alimentaire.»
